



Conflits avec proprietaire

Par **dgem**, le **07/04/2011** à **21:05**

Bonjour, rnje vous contacte car j'ai actuellement un conflits avec mon ancien propriétaire , rncela fessait pratiquement 3 ans que je vivais dans un appartement rnsuite a quelques évènement , nous avons decider de déménager , rnnous avons trouver une maison , qui me rapproche de mon lieu de travail rnde ce faite j'appel mes propriétaire de l'appartement pour leur signaler mon souhait de quitter le logement ceci en février , je lui indique je souhaite partir pour le 01 avril.rnmon propriétaire accepte , je fais donc mon courrier recommander en indiquant a nouveau cette date , pas de réponse , le 26 mars je déménage et je contacte mes propriétaire pour faire l'état des lieux , le 1er avril , l'état des lieux de sortis et faits , pas de dégâts nous remplissons les documents , et la il m'annonce que tout compte fait il refuse mon préavis et veulent que je payer 2 mois de plus , je refuse puisque je les prévenu a l'avance pour partir en avril , jusque là il été d'accord mais comme il n'ont retrouver personne , il veulent que je paye ! rnje n'ai plus les clefs du logements puisque je les ai remis le jour de l'état des lieux de sorties .rnil me réclame également aujourd'hui que je vienne nettoyer a nouveau l'appartement sinon il menace de ne pas me rendre ma caution.rnje ne sais pas quoi faire , et je n'ai pas les moyens de payer 2 mois de plus ! merci de m'aider

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **21:21**

L'appel n'a aucune valeur. Votre préavis commence à partir de la date sur l'AR du congé. Si vous n'avez invoqué aucun motif légitime pour bénéficier du préavis réduit, il est de 3 mois.rnrnSi l'EDL de sortie, dont vous avez copie signé par le bailleur, ne comporte rien concernant le nettoyage, il n'y a rien à nettoyer.

Par **dgem**, le **07/04/2011** à **21:23**

oui pour l'etat des lieux rien n'est indiquer et j'en ai une copie ! concernant le preavis est ce que je peux faire fonctionner mon contrat de travail rnsachant que lorsque j'ai pris mon appartement seul mon ami travaillait ! et moi voila 2 ans que j'ai trouver mon 1er emploi , je suis en cdi ?

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **22:16**

C'est trop tard, il fallait le faire dans le congé envoyé